

Président : François Baroin, maire de Troyes (Aube), président de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole

Rédaction-administration :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.
www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com

Directeur de la publication : Éric Verlhac.

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Xavier Brivet.

Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.

Rédaction : Franck Lemarc, Ludovic Galtier, Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction : Samantha Rauch.

Direction artistique : Stéphane Camara.

Ont collaboré à ce numéro : Thomas Beurey, Mélodie Blanco Beneitez, Christine Cabiron, Monique Castro, Geneviève Cerf-Casau, Olivier Devillers, Sébastien Ferriby, Marie-Cécile Georges, Thierry Guerraz, Emmanuel Guillemain d'Echon, Nelly Jacquemot, Valentin Kuznik, Martine Kis, Louise Larcher, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Judith Mwendu, Fabienne Nedey, Sylviane Oberlé, Marie-Laure Pezant, Véronique Picard, Christophe Robert, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser, Pauline Tivelet, Frédéric Ville.

ADMINISTRATION

Éditeur : Olivier Yviquel.

Publicité : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61
laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

Abonnements : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64. abomdf@amf.asso.fr

www.mairesdefrance.com

Tarifs d'abonnement 2021 :

Abonnement intégral :

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.

- Administrations, entreprises... : 90,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.

- Administrations, entreprises... : 80,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).

Achat au numéro : 13,50 €.

Compogravure et impression :

GIBERT CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0421 G 84411. ISSN : 2270-7875,

4^e trimestre 2021.

Ce numéro a été tiré à

22 535 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



L'honneur d'avoir été votre président

Pendant sept ans, j'ai eu l'immense honneur d'être président de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de France. L'engagement municipal est le plus beau et le plus utile, au-delà des difficultés dans l'exercice au quotidien de ce mandat. Solliciter et obtenir la confiance de ses concitoyens et ne pas les décevoir est une tâche immense et exigeante que j'exerce depuis vingt-six ans à Troyes. Comme vous, je fais partie de ce précieux réseau de 500 000 élus investis dans cette forme unique d'engagement républicain au service des autres. Un investissement chronophage et très exposé comme en attestent les violences croissantes et inacceptables commises à l'encontre des maires.

Ce réseau est précieux et essentiel, l'État ne doit jamais l'oublier. La mobilisation des gilets jaunes et la crise sociale, d'une part, la crise sanitaire, de l'autre, l'ont démontré si besoin était, en conduisant le chef de l'État à s'appuyer sur les maires qui tiennent la République au quotidien et, particulièrement, dans des circonstances exceptionnelles. Loin d'appartenir à un passé folklorique comme certains le



considèrent parfois, les maires sont, dans beaucoup d'endroits, les derniers garants du pacte républicain.

Les maires sont des chefs d'entreprises municipales, des employeurs publics, des développeurs de territoires, des investisseurs, des organisateurs de services publics de proximité. Or, depuis plusieurs

Durant mes deux mandats, je n'ai cessé d'exhorter l'État à renforcer les compétences et les moyens des maires.

années, l'État n'a eu de cesse de réduire leurs moyens financiers et de battre en brèche le principe constitutionnel d'autonomie financière. Depuis 2014, il a baissé drastiquement le montant de ses concours financiers aux collectivités et, pire encore, il s'est arrogé le droit de supprimer la taxe d'habitation, comme il avait déjà supprimé la taxe professionnelle, au mépris de l'autonomie fiscale des collectivités. Ces décisions graves ont notamment pesé sur l'investissement local pourtant essentiel pour l'économie nationale.

Un autre principe de notre loi fondamentale – l'organisation décentralisée de la République – est aussi malmené quand l'État n'a de cesse de recentraliser alors qu'il est désormais impuissant pour conduire sur le terrain des politiques publiques dont il n'a plus les moyens et dont il s'est désengagé. Durant mes deux mandats en tant que président de l'AMF, je n'ai cessé d'exhorter l'État à privilégier l'action de proximité que les Français demandent et à renforcer les compétences et les moyens des maires. Appeler à plus de libertés locales n'est pas un acte de défi politique, c'est une nécessité pour l'efficacité de l'action publique. L'AMF devra continuer de porter ce combat.

FRANÇOIS BAROIN, PRÉSIDENT DE L'AMF